

Consultation publique sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

Mémoire présenté  
au Bureau des audiences publique en environnement

Par Gaétan Roy

Pêcheur et chasseur sportif

Membre de la FQF et de l'U.Q.C.N

---

Mai 2003

## Avant-propos

Au milieu des années '60, alors fils d'agriculteur dans la région des Bois-Francs, je suis initié par mon frère aîné à la pêche sportive dans les cours d'eau. Petit à petit, j'ai pris goût à cette activité dans laquelle je trouvais le plaisir, la tranquillité. Au début des années '70, j'avais entendu parler que le fumier causait des dommages aux cours d'eau. Une bonne journée, sachant qu'un de nos voisins avait un poulailler depuis plusieurs années, je me suis rendu dans le ruisseau en aval du poulailler. C'est à ce moment que j'ai constaté les effets néfastes du fumier. À partir du tributaire qui se jette dans le ruisseau vers l'aval, je vis les algues partout sur les roches dans le fond de l'eau. En amont de ce tributaire, il y avait absence de ces algues. Je descendis le ruisseau sur un bon kilomètre et évidemment, je n'ai pas capturé de poisson. En fait, l'habitat du poisson était déjà détérioré en ce début des années '70.

Aujourd'hui, bien sûr nous pouvons encore pêcher dans de nombreux cours d'eau. Mais, la qualité de la pêche ça c'est une toute autre chose. Certaines espèces de poissons sont plus recherchées que d'autres et les plus recherchées sont de plus en plus difficiles à trouver. Ainsi, nous les retrouvons dans des cours d'eau qui sont moins accessibles pour une majorité de pêcheurs.

Jusqu'à l'âge de 26 ans, j'ai été très proche du monde agricole. J'ai fait mon enfance sur une ferme et très souvent, j'ai travaillé pour d'autres producteurs agricoles. Je me considérais comme faisant partie de ce monde. Même encore aujourd'hui lorsque je vois une terre abandonnée ou en friche, je pense à nos aïeux qui se sont faits mourir à les défricher. Depuis quelques décennies, nous, nous les abandonnons.

Un fait que je qualifie d'inusité vient de survenir dans les dernières semaines; Le propriétaire des champs en culture à proximité du dit ruisseau vient d'apprendre que le taux de phosphore est trop élevé, qu'il ne peut pas épandre le fumier des bovins qu'il élève et ce, à cause des épandages répétitifs du fumier de poules dans les dernières décennies.

## **Ma vision sur la production agricole**

La production agricole dans son ensemble doit être une activité primaire essentielle possédant une notoriété enviable. Au moment où j'écris ce mémoire, je suis toujours de cet avis sauf que depuis quelques années, je constate des façons de faire chez les agriculteurs qui ne sont plus acceptables, même si ce n'est que pour rentabiliser leur entreprise ou pour prendre une part du marché mondial.

De ces façons de faire, quelques-unes dont j'ai été personnellement témoin, se doivent d'être mentionnées :

- 1° L'arrivée du plastique blanc pour emballer les balles rondes de foin; J'ai vu au printemps au début de la période de pêche dans la rivière Bélair, une très grande quantité de morceaux de plastique blanc accrochés aux arbustes longeant le cours d'eau et ce, sur des centaines de pieds de longs. Sans doute que quelqu'un s'était débarrassé de ces plastiques lors de la crue printanière. Pour d'autres, ils brûlent ces plastiques.

L'industrie a inventé et mis sur le marché ces plastiques mais celle-ci n'a pas prévue des méthodes de récupération. Les gens se sont-ils arrêtés à penser à tout ce qu'il advient de ces plastiques blancs au printemps? Je vous évite de parler de l'aspect visuel qu'entraîne ces «guimauves» le long des routes de campagne.

- 2° L'arrivée de la tubulure de plastique pour entailler les érables est un autre exemple; j'ai vu une personne qui brûlait la vieille tubulure pour s'en débarrasser. L'industrie a-t-elle pensé à une manière de disposer de ces vieilles tubulures rendues inutilisables?

- 3° Au milieu des années '90, le Ministère de l'Environnement et de la Faune, le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation ont entrepris un projet visant la promotion et la mise en pratique d'une agriculture plus respectueuse de ses ressources et de la qualité de l'eau.

Le projet consistait à restaurer un tronçon du ruisseau Turmel lequel se déverse dans un lac qui alimentait la ville de Sainte-Marie de Beauce en eau potable.

Certains organismes du milieu et des producteurs agricoles bornant au cours d'eau ont été impliqués dans le projet.

Des dizaines de milliers de dollars ont été investis pour nettoyer le cours d'eau, pour créer des seuils pour le poisson, pour clôturer les abords du cours d'eau afin d'éviter que les animaux s'y rendent. Un beau projet!

En 2001, je constate que les clôtures sont brisées et les animaux piétinent dans le cours d'eau. La qualité de l'eau semble incertaine de part sa couleur. Il y a aussi des déchets dans l'eau.

En résumé, après avoir investi dans un beau projet, nous constatons qu'il n'y a pas de volonté pour conserver en bon état le cours d'eau. Et, il n'y a personne pour assurer le suivi d'un tel projet.

- 4° Nous voyons encore à chaque année et à plusieurs reprises en 2002, des producteurs agricoles qui draguent le fond des rivières pour récupérer du gravier afin de l'étendre sur leur propriété.
- 5° Depuis une dizaine d'années, ce que nous entendons, ce sont les producteurs de porcs qui, à l'occasion, déversent du lisier dans des cours d'eau. Si ce n'est pas volontaire, c'est dans d'autres occasions accidentels. Quoiqu'il en soit, il y a eu un déversement dans un cours d'eau qui souvent est un habitat de poisson.
- 6° Et toutes ces pratiques que j'ai constaté depuis quelques années, nous ne sommes pas en reste. Depuis deux- trois ans, ce sont encore les producteurs agricoles entre autres les producteurs de fermes porcines qui se sont mis à déboiser des terres. Déboiser une terre en friche est une chose, mais déboisé jusqu'au littoral du cours d'eau, creusé le cours d'eau pour le redresser, déstabiliser les rives ça c'est ce qu'on appelle saccager un cours d'eau et ainsi détruire l'habitat de toutes espèces de poissons présents.

Il est inacceptable dans notre monde moderne de voir des gens éduqués, instruits pourvu d'une haute technologie, agir ainsi.

- 7° Le comble de ce malheur, les surplus d'engrais tels que le phosphore et les pesticides se retrouveront dans ces cours d'eau et entraîneront une eutrophisation définitive de ceux-ci sans parler d'une dégradation de la qualité de l'eau pour nous les humains mais aussi pour les poissons et leur habitat.

Bref, nous parlions de notoriété n'est-ce pas?

En résumé, l'industrialisation de la production agricole, la nécessité de produire en grande quantité et à moindre coût entraînent les producteurs à innover, à améliorer leur façon de faire, à rentabiliser leur entreprise en utilisant de nouvelles technologies. Mais celles-ci ne cadrent pas dans une démarche agro-environnementale et malheureusement, pour plusieurs d'entre eux, ils n'ont pas dans leurs valeurs le respect de l'environnement.

## Le rôle du Gouvernement

Malgré toutes ces constatations, les producteurs agricoles fautifs sont-ils les seuls responsables de tout ce qui arrive présentement dans les diverses régions du Québec?

Nous constatons actuellement que le développement de la production porcine au Québec se fait d'une façon anarchique sans égard aux conséquences environnementales, sociales et même économiques. Pendant que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation encourage, supporte le développement des fermes porcines, nous les citoyens nous constatons une détérioration de l'air, des sols et de l'eau.

La Commission a-t-elle une idée des pertes économiques causés par la pollution dans les cours d'eau? Pensons en particulier à la restauration de ces cours d'eau, au traitement de l'eau pour la consommation ou encore l'achat d'eau à des fins de consommation; sans oublier les pertes économiques pour des activités récréatives diverses non-réalisées à cause de la pollution.

Que dire du coût des soins de santé que génèrent la pollution?

En 1999, le BAPE a tenu des audiences sur la gestion de l'eau au Québec. Plusieurs faits sont ressortis de ces audiences entre autres que la production porcine participe à la détérioration de la qualité de l'eau.

Or, malgré les recommandations faites au Gouvernement, ce dernier a adopté un règlement (règlement sur les exploitations agricoles) dont les normes sont plus permissives entre autre celle qui concerne l'épandage de fumier, de lisier à proximité d'un fossé, d'un cours d'eau.

En plus d'avoir des normes plus permissives, le Ministère de l'Environnement n'a pas les ressources nécessaires et probablement pas la volonté de contrôler adéquatement ce qui se passe chez les producteurs agricoles et encore moins chez les industriels pour ainsi assurer à la population du Québec un environnement sain. La mondialisation oblige???

Est-ce logique que le Gouvernement subventionne :

- le développement de l'industrie porcine;
- l'achat de terres, l'introduction de nouvelles cultures, l'achat d'équipement ;
- les producteurs aux prises avec des surplus de lisiers;
- les services conseils aux producteurs;
- l'aide à la sécurité du revenu?

Puis, après avoir fourni des millions de dollars, devoir subventionner :

- pour les coûts environnementaux;
- pour les usines d'eau potables;
- pour le coût de la décontamination de la nappe phréatique;
- pour la restauration des cours d'eau.

Moi, je crois que non ce n'est pas logique et je comprends pourquoi il existe un déficit budgétaire au Gouvernement.

### **Le rôle des municipalités et des municipalités régionales de comté**

La politique de protection des rives et du littoral déléguée en 1986 par le Gouvernement n'a pas obtenu les résultats escomptés. Dix-sept ans plus tard, nous constatons que les municipalités, les M.R.C. tardent à finaliser leur schéma d'aménagement et à adopter des règlements leur permettant d'avoir des outils pour protéger les cours d'eau et leurs rives.

Dix-sept ans plus tard, 27 des 100 M.R.C. possèdent des schémas d'aménagement adéquats. Nous constatons que des municipalités sont elles-mêmes impliquées dans des dossiers de travaux illégaux dans les lacs et les cours d'eau. Nous constatons que les municipalités, les M.R.C. n'ont pas la volonté à faire appliquer la Politique; En fait, elles n'ont pas les ressources humaines et les ressources financières nécessaires et encore moins l'expertise pour traiter les divers dossiers auxquels elles sont confrontées. Combien de municipalités ont poursuivi une personne fautive suite à des travaux illégaux sur la rive d'un cours d'eau? Combien de municipalités sont prêtes à dépenser des milliers de dollars pour poursuivre un contrevenant ayant fait des travaux illégaux sur la rive ou dans le littoral d'un cours d'eau?

Lors des audiences publiques, un représentant du Ministère des Affaires Municipales est venu dire que si la M.R.C. n'a pas les outils pour intervenir, il n'en tient qu'à un citoyen de poursuivre un producteur agricole ou autre citoyen ayant fait des travaux illégaux dans un cours d'eau ou même sur la rive.

Nous pouvons nous questionner sur le sérieux de cette délégation, sur la volonté du Gouvernement de protéger l'environnement.

## **Recommandations**

1. Puisque l'eau ne demeure pas à l'intérieur des limites d'une municipalité, ni même à l'intérieur des limites d'une M.R.C., la protection de cette ressource, la protection du littoral et même des rives des cours d'eau ne devrait pas être délégué aux élus municipaux. La protection de «l'eau», des lacs et des cours d'eau devrait être du ressort d'un organisme gouvernementale responsable, bien structuré et possédant les ressources nécessaires.

La responsabilité des municipalités et des M.R.C. devraient se limiter à la gestion de l'eau potable pour ses citoyens, au traitement des eaux usées et au besoin, à quelques sections de la Politique telles que l'installation de quai flottant et la réparation de structures de stabilisation des rives.

2. La protection des cours d'eau devrait revenir soit au Ministère de l'Environnement ou à un autre organisme gouvernemental tel que la Société de la faune et des Parcs. Celle-ci démontre une notoriété, une volonté à sauvegarder notre patrimoine et elle a démontré lors des Audiences les effets néfastes du déboisement le long des cours d'eau, des effets néfastes de la pollution générée par les producteurs agricoles. Cet organisme démontre aussi une volonté à protéger la faune, les poissons et leur habitat dans ou près des cours d'eau considérant que ce sont des indicateurs de la qualité de l'environnement.
3. Le Ministère de l'Environnement doit voir à ce que les eaux souterraines en particulier la nappe phréatique demeure intacte et que notre ressource vitale demeure potable. Ce ministère doit avoir les ressources suffisantes pour assurer le suivi du règlement sur les exploitations agricoles et de toutes autres activités qui touchent la gestion de l'eau au Québec et qui n'est pas du ressort d'un autre organisme. La réglementation environnementale doit être respectée d'une façon rigoureuse tant par les citoyens, les industriels que par les producteur agricoles.
4. Ainsi, les normes du règlement sur les exploitations agricoles doivent être modifiées afin de protéger les cours d'eau contre toute forme de pollution d'origine agricole et pour éviter que cette pollution atteigne les eaux souterraines. L'épandage devrait être interdit à moins 20 mètres des cours d'eau à écoulement permanent et à moins de 5 mètres pour les fossés et cours d'eau à écoulement intermittent.

Ces bandes protégées devraient demeurer boisées ou devraient être reboisées à court terme.

Des bassins de sédimentation devraient être aménagés pour les sorties de réseau de drainage agricole et pour les fossés d'égouttement.



L'élevage du porc devrait se faire sur litière afin de diminuer les problèmes d'odeur et de ruissellement.

5. L'aide aux producteurs agricoles devrait être faite dans le cadre du principe de l'écoconditionnalité; seules les entreprises satisfaisant à la réglementation environnementale sont éligibles.  
Tout producteur quel qu'il soit, toute compagnie quelle qu'elle soit, devraient dès maintenant se voir obliger de respecter des normes environnementales sévères. Pour toute nouvelle demande de certificat d'autorisation, les subventions ou support financier devraient être conditionnelles aux respects de ces normes.
6. Le Gouvernement doit maintenir le moratoire tant que les activités agricoles ne seront pas faites sans impact sur l'environnement (eau, air, sol).
7. Avant d'exiger une baisse de nos impôts, avant d'investir des sommes faraamineuses dans la santé, nous devrions investir davantage dans la protection de notre environnement qui est la source primaire de notre état de santé!

## Conclusion

**Tout le monde est d'accord pour dire que «l'eau» est une ressource vitale pour l'être humain, que «l'eau» est un bien commun.**

Les années passent, la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines diminuent. Le retour vers une amélioration acceptable de ces eaux sera très difficile et coûtera très cher.

Le maintien de la qualité de notre écosystème ne devrait pas être pour l'an 2020, ni même pour l'an 2010 mais beaucoup plus tôt, c'est-à-dire maintenant.

« La guerre de l'eau : à partir de 2015, l'accès à l'eau potable devrait être la source majeur de conflits dans le monde». Extrait d'un rapport de CIA, (2002)

À l'heure actuelle, plusieurs municipalités au Québec telles que St-Benoit Labre, Thetford-Mines, Sainte-Marie de Beauce pour ne nommer que celles-là sont présentement à la recherche de réserve d'eau potable. Ces réserves sont de plus en plus difficiles à trouver; Pendant ce temps, on laisse certaines personnes agressées des cours d'eau, polluées la nappe phréatique. D'ici quelques années, combien nous coûtera le traitement de l'eau par nos usines ?

Ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est la protection de nos cours d'eau, des bandes riveraines et de la nappe phréatique.

J'espère qu'à court terme le gouvernement prendra ses responsabilités, s'assurera que la gestion et la protection de la ressource « eau » sera réalisée dans un contexte de développement durable.

J'espère que nos enfants, nos petits-enfants et nous-même pourront compter sur la qualité de la nappe phréatique pour pouvoir s'abreuver dans les prochaines décennies.

J'espère que nous pourrons tous profiter des lacs, des rivières et même des petits ruisseaux pour réaliser certaines activités récréatives telle que la pêche.

J'espère que nous pourrons compter sur la qualité de l'eau pour pouvoir vivre en santé.

